

Des paysans bio minent la campagne de vaccination

Un paysan bio thurgovien a refusé de faire vacciner ses bêtes contre la maladie de la langue bleue. Il n'encourra cependant sans doute pas de sanctions car le vétérinaire cantonal thurgovien se montre très compréhensif à l'égard des contrevenants, mais d'autres cantons exigent plus de discipline.

On nage en plein arbitraire étatique», commente Matthias von Euw à propos de la vaccination obligatoire contre la maladie de la langue bleue. Ce paysan bio de Hittingen en Thurgovie souligne ses mots énergiques en montrant le tas de documents qu'il a rassemblés au sujet de cette maladie. Il est convaincu qu'«il n'y a aucune épizootie à combattre» vu que, selon une étude du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à peine 10 000 sujets sur 93 000 animaux déclarés positifs (c.-à-d. qui avaient le virus de la maladie de la langue bleue) sont tombés malades. Seules 725 bêtes sont mortes ou ont dû être abattues, ce qui ne représente que 0,8 % des animaux malades. La preuve scientifique de l'existence d'une épizootie n'est donc selon lui pas clairement appor-

«Il n'y a pas d'épizootie. Une étude allemande a constaté que seulement 0,8 % des bêtes malades sont mortes ou ont dû être abattues.»

Matthias von Euw, paysan bio

tée, et il affirme aussi que les effets secondaires et résiduels de la vaccination ne sont pas connus.

Les opposants à la vaccination obligatoire se sont organisés et discutent de leurs expériences et de leurs craintes sur divers forums internet. Et aussi quelquefois passionnément des critères qui doivent être

réunis pour qu'on puisse parler d'épizootie. Ou encore de savoir si la maladie de la langue bleue est vraiment une épizootie. Un de ces forums se trouve sur www.bioactualites.ch (cf. encadré).

En Suisse, la langue bleue est apparue pour la première fois à fin octobre 2007 dans le canton de Bâle-Ville. Depuis lors, une soixantaine d'ovins, de caprins et de bovins malades provenant surtout de la moitié ouest du pays ont été annoncés à l'Office vétérinaire fédéral (OVF), dont quatorze avant le début de la campagne obligation de vaccination.

Von Euw ne veut pas vacciner

D'une part parce qu'il trouve que ça n'a aucun sens, et d'autre part parce qu'il trouve ça trop dangereux, von Euw refuse de faire vacciner ses sept vaches, ses quatre génisses et ses cinq veaux: «Nous avons affaire à un vaccin qu'on ne devrait pas utiliser de manière généralisée.» Il faudrait d'abord établir qu'il s'agit réellement d'une épizootie, et il veut aussi avoir la garantie que la vaccination est efficace contre la maladie, ne provoque pas d'effets secondaires et ne cause aucun dommage aux consommateurs.

On peut par exemple lire sur des emballages qu'il vaut mieux tester le vaccin sur quelques bêtes avant de généraliser la vaccination. Et plus loin, noir sur blanc, que le vaccin n'a pas été testé. Et que la durée de l'immunité doit elle aussi encore être vérifiée. Ce sont des faits qui intriguent – pour ne pas dire plus – von Euw: «Dans cette affaire, toutes les conclusions sont basées sur des hypothèses.» Une chose est pourtant claire: toutes les réactions nocives des animaux à la vaccination doivent être annoncées au vétérinaire.

Une base légale plutôt mince

Paul Witzig, le vétérinaire cantonal thurgovien, admet que les questions de von Euw ne sont pas injustifiées. Il faudra du temps pour les clarifier exactement et y répondre correctement. L'OVF a recommandé à Witzig de placer sous sur-

veillance les exploitations agricoles qui se rebellent et refusent la vaccination, mais il ne le fait pas car le Canton de Thurgovie et lui-même traitent avec mansuétude les contrevenants à l'obligation de vacciner. Avec plus de mansuétude que d'autres cantons, car ce vétérinaire cantonal doute que l'application stricte apporte quoi que ce soit. L'OVF aimerait en outre qu'une

On peut par exemple lire sur des emballages qu'il vaut mieux tester le vaccin sur quelques bêtes avant de généraliser la vaccination.

plainte soit déposée contre les antivaccinations irréductibles, ce qui déboucherait sur une amende. Witzig coupe court et affirme de façon lapidaire: «Cela lui reviendrait probablement moins cher que de faire vacciner ses bêtes.»

D'après la loi sur les épizooties, le vétérinaire cantonal pourrait même mettre à ban le cheptel de von Euw, ce qui signifierait que les bêtes seraient interdites de transport et qu'elles ne pourraient plus quitter la ferme que pour être abattues. «Je ne pense pas qu'une telle mesure soit justifiée», dit pourtant Witzig. Et en effet: la question se règlera d'elle-même si un éventuel acheteur exige le certificat de vaccination. Sans compter que la base légale qui permettrait de ramener les contrevenants à la raison par la manière forte est plutôt mince.

Quand les premiers diagnostics de maladie de la langue bleue ont été établis l'année passée sur des bovins, le choc fut rude. Éleveurs, vétérinaires et autorités exigèrent que quelque chose soit fait pour protéger les animaux et pour éliminer la maladie. Oui, mais quoi? À partir de là, l'OVF a fait surgir de terre un programme de vaccination obligatoire qu'une procédure d'urgence a fait entrer en vigueur à peine quelques mois après le premier cas. Nombreux sont ceux qui pensent

La maladie de la langue bleue sur www.bioactualites.ch

Un dossier très complet sur la maladie de la langue bleue se trouve sur le site internet www.bioactualites.ch. Les spécialistes du FiBL y répondent aux principales questions sur cette maladie en fonction des connaissances les plus récentes, et il y a même un forum de discussion.

als

que c'était précipité. Cette action se base en effet sur un vaccin qui était non seulement rare mais encore en cours d'homologation. Et les conditions cadres de la contrainte ne sont même pas encore clarifiées. Par exemple, personne ne sait dans quel délai les éleveurs doivent procéder à la vaccination pour ne pas être considérés comme contrevenants.

Pour couronner le tout, les instances compétentes ont voulu rajouter au programme de vaccination un devoir d'enregistrement: les vétérinaires ont reçu l'ordre d'enregistrer comme telles les bêtes vaccinées dans la banque de donnée sur le transport des animaux BDTA, ce qui a épouvantablement surmené tant les vétérinaires que la banque de données.

Witzig plaide donc pour une vaccination volontaire: «La Confédération devrait rendre la vaccination possible, pas l'imposer.» Et le fait que la Suisse vaccine ou non l'ensemble de son bétail n'aura de toute façon qu'une influence très limitée sur le reste de l'Europe – tout d'abord parce que tous les pays qui nous entourent n'ont pas rendu la vaccination obligatoire. Elle est par exemple facultative en France, où on a tout de même recensé cette année un peu plus de 19 000 bêtes malades. Selon Witzig, le seul argument qui plaide

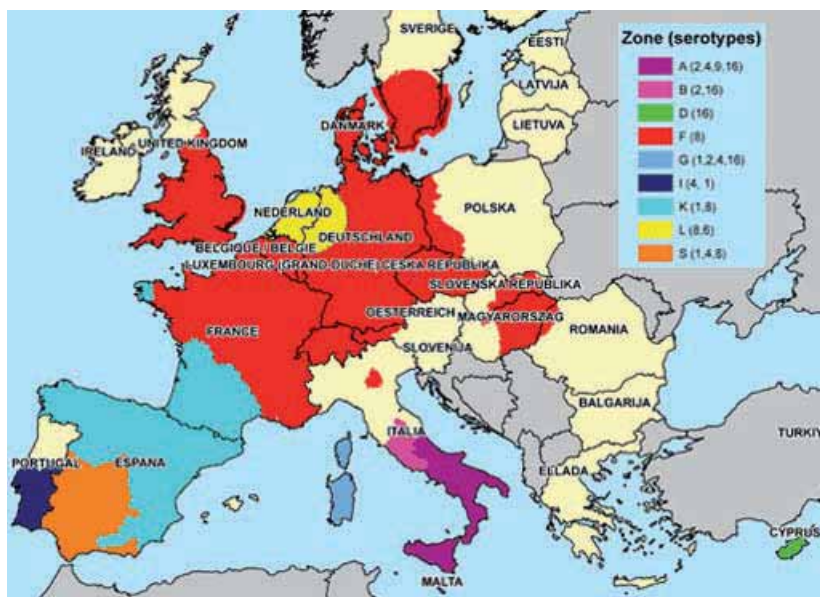
«La Confédération devrait rendre la vaccination possible, pas l'imposer.»

Paul Witzig, vétérinaire cantonal TG

en faveur de l'obligation, c'est que la maladie mettra plus de temps à disparaître si la vaccination n'est pas généralisée.

Vaccination volontaire ou obligatoire

Matthias von Euw aimerait lui aussi obtenir que la vaccination devienne facultative, mais il lui importe tout d'abord d'être mieux informé sur les vaccins et leurs possibles effets secondaires – ou sur les possibilités d'exclure tout effet secondaire. Pour démarrer une campagne obligatoire de vaccination de grande envergure, la Confédération doit selon lui bien connaître les effets de la vaccination, ce qui n'est pas le cas actuellement. Von Euw se formalise aussi du fait que la Confédération ne soit pas prête à assumer une responsabilité illimitée pour tous les dommages consécutifs causés aux animaux ou aux consommateurs. Donc il



Zones touchées par la maladie de la langue bleue à fin octobre 2008. Les couleurs désignent la propagation des différents sérotypes du virus. En jaune très clair, les régions de l'UE où la maladie n'est pas encore apparue. Source: BMELV

refuse la vaccination. Ayant commencé à les collectionner, il a de nombreuses histoires d'effets secondaires à raconter. Il dit recevoir chaque jour de nombreux appels d'éleveurs angoissés, ce qui a débouché sur la création d'un réseau, et il est en contact régulier avec une douzaine de sympathisants de toute la Suisse allemande.

L'un d'entre eux est Cäsar Bürgi, de Seehof dans le Jura bernois, qui s'est engagé au sein de la Commission technique viande (CTV) de Bio Suisse pour que le Bourgeon adopte une attitude plus critique. La CTV exige que le Comité s'engage pour que la vaccination soit facultative à partir de 2009. «Je ne peux pas assumer la responsabilité d'une telle campagne de vaccination, ni envers nos animaux ni envers nos clients qui font confiance à nos produits», dit Bürgi. «Si la Confédération ne peut pas en assumer la responsabilité, seule une campagne volontaire de vaccination peut se justifier.»

Et von Euw d'appuyer: «Le paysan devra pouvoir se tenir debout devant les consommateurs. Or ils veulent en savoir toujours plus sur ce qu'ils ont dans leur assiette.» Le fait que cette obligation impose de tester les vaccins sur les animaux et donc en dernier recours sur les consommateurs le met en rogne: «Tout de même, on bricole avec des poisons comme le mercure, l'alumine et la saponine, et comme d'habitude sans savoir où on va ni quelles seront les conséquences.»

Éviter les profiteurs

Matthias von Euw exige de «son» vétérinaire cantonal Paul Witzig qu'il assume

la responsabilité de tous les dommages consécutifs. «Je ne vaccinerai pas mes bêtes tant que je n'ai pas ça par écrit», assure-t-il. «Il n'y a aucune base légale pour le faire», oppose Witzig, qui personnellement n'a pas de doutes sur l'efficacité du vaccin et a vacciné ses propres moutons. Ce qui

«Je ne peux pas assumer la responsabilité d'une telle campagne de vaccination, ni envers nos animaux ni envers nos clients.»

Cäsar Bürgi, paysan bio

ne lui plaît pas, c'est le fait d'imposer cette obligation. L'État retire aux paysans leur responsabilité personnelle – qu'il trouve importante – tout en réclamant à tout propos qu'ils sachent en faire preuve. «Je n'entreprendrai rien dans le cas de von Euw», affirme donc Witzig. Il pense néanmoins que les contrevenants ne doivent pas retirer d'avantage financier de leur refus et qu'ils doivent verser une contribution à la campagne de vaccination.

Le canton de Thurgovie a donc augmenté les contributions des éleveurs pour que tous paient leur part même s'ils ne font pas vacciner leurs bêtes. Il en ressort que cette répartition des coûts sur tous les éleveurs, y compris ceux qui ne veulent pas vacciner, est la seule mesure que Witzig veut faire appliquer.

«L'OVF connaît mon opinion», dit le Thurgovien, qui sait cependant aussi que les idées au sujet du traitement à réserver


aux contrevenants varient beaucoup d'un canton à l'autre. C'est ainsi que l'office vétérinaire des deux Appenzell a fait preuve de sévérité et a intenté une procédure pénale – tandis qu'en Thurgovie on se demande s'il est vraiment du devoir de l'État de poursuivre les éleveurs qui ne veulent pas protéger leurs animaux.

Taux de cellules et avortements

Des nouvelles concernant des paysans qui disent avoir observé des avortements et des augmentations des taux de cellules dans le lait suite à la vaccination parviennent aux activistes qui entourent von Euw. Tout le monde est cependant bien conscient que la causalité de ces cas isolés est quasiment impossible à établir. La rédaction du bio actualités a aussi reçu plusieurs annonces de ce type. Une paysanne bio du canton de Berne rapporte qu'elle n'avait de toute sa carrière encore jamais eu un seul avortement dans sa petite ferme, mais soudain – juste après la vaccination – deux d'un coup. Cela peut-il être dû au hasard? Bien possible, car, toujours dans le canton de Berne, un opposant à la vaccination a eu trois avortements à déplorer cette année.

IMPRESSUM

bioactualités



17^{ème} année
Parution 10 fois par an (vers le 15 du mois, sauf en janvier et en août)
Tirage 762 exemplaires français, 7625 exemplaires allemands (certifié WEMF)
Abonnements annuels résiliables pour fin décembre
Distribution Aux exploitations agricoles et aux entreprises sous licence BIO SUISSSE
abonnements Fr. 49.–, étranger Fr. 56.–
Éditeurs FiBL Institut de recherche de l'agriculture biologique, Ackerstrasse, Postfach, 5070 Frick, Tél. +41 (0)62 865 72 72, Fax +41 (0)62 865 72 73, www.fibl.org
BIO SUISSSE (Association Suisse des organisations d'agriculture biologique) Margarethenstrasse 87, 4053 Bâle, Tél. +41 (0)61 385 96 10, Fax +41 (0)61 385 96 11, www.bio-suisse.ch
Rédaction Alfred Schädli, Markus Bär, Thomas Alföldi (FiBL); Jacqueline Forster, Christian Voegeli (Bio Suisse); Manuel Perret (Suisse romande); bioactualites@fibl.org
Traduction Manuel Perret, 1412 Ursins
Maquette Claudia Kirchgraber
Impression Brogle Druck AG, Postfach, 5073 Gipf-Oberfrick
Publicité Erika Bayer, FiBL, Postfach, 5070 Frick, Tél. +41 (0)62 865 72 00, Fax +41 (0)62 865 72 73, courriel erika.bayer@fibl.org

S'il avait vacciné ses bêtes, il les aurait très vraisemblablement attribués à la vaccination.

Witzig accorde peu de crédit au soupçon largement répandu que la vaccination contre la maladie de la langue bleue provoque des dommages consécutifs importants. Il y a toujours eu ici ou là des flambées d'avortements. Il comprend bien entendu la détresse des paysannes et des paysans concernés, mais il se demande en même temps pourquoi, vu le nombre de causes possibles, les avortements ne débouchent pas plus souvent sur des examens. Et de commenter sobrement aussi les augmentations de taux de cellules dans le lait: «Vingt pour-cent des mamelles sont malades – c'est regrettable, mais c'était déjà comme ça quand j'ai commencé comme vétérinaire.»

Les deux grandes fédérations suisses d'élevage, celle de la Brune et celle de la Tachetée rouge, ont comparé les taux de cellules de tous les échantillons de lait de l'été 2008 avec ceux de la même période de l'année passée, et elles n'ont trouvé aucune différence. «Mais cette comparaison ne peut pas exclure des réactions individuelles au vaccin», relativise Jürg Moll, le vice-directeur de la Fédération d'élevage de la race Brune, qui précise cependant que «s'il y avait eu un problème généralisé, nous l'aurions décelé.»

«On bricole avec des poisons comme le mercure, l'alumine et la saponine – sans savoir où on va ni quelles seront les conséquences.» Matthias von Euw

À ce jour, un million et demi d'animaux ont été vaccinés dans toute la Suisse, affirme Cathy Maret de l'OVF. Cela représente 80 pour-cent des ovins, caprins et bovins suisses, mais aussi le seuil à partir duquel la maladie peut être affaiblie. Or l'OVF n'a reçu jusqu'ici que 120 annonces de dommages censés avoir été provoqués par la vaccination. «De nombreux cas peuvent être exclus à cause de la date de la vaccination», dit Maret. Une première analyse montre que le vaccin ne provoque pas d'effets secondaires généralisés. «Nous continuerons cependant d'étudier chaque cas annoncé», souligne-t-elle.

Les avortements font malheureusement partie de la production animale, fait remarquer Maret: on en recense environ 15 000 par année. L'OVF n'a constaté aucune accélération du phénomène depuis le

début des vaccinations. Tous les cas annoncés seront cependant examinés avant le démarrage de la deuxième campagne de vaccination. Elle le sait d'expérience: «Les vaccination font peur.» Les éventuels effets secondaires du vaccin sont censés apparaître dans les 72 heures, mais les vérifications de l'OVF couvrent néanmoins une période de 2 semaines.

«Je ne vaccinerai pas mes bêtes tant que l'État ne me garantit pas par écrit qu'il assumera la responsabilité de tous les dommages consécutifs.»

Matthias von Euw

À quel point la maladie est-elle dangereuse?

La question de la dangerosité du virus, posée d'entrée de jeu par von Euw sur la base des chiffres allemands, n'a pas encore reçu de réponse. La majorité des animaux porteurs du virus ne tombent apparemment pas malades. Cela signifie qu'ils ont formé des anticorps capable de maîtriser l'attaque virale. Maret confirme que la maladie de la langue bleue n'est pas une épizootie hautement contagieuse, mais elle affirme que seule une action coordonnée peut être efficace contre elle. Les dommages économiques ne seraient en outre pas acceptables, ce qui explique que l'OVF ait prononcé l'obligation de vacciner. «La grande majorité des paysans est satisfaite de cette réglementation», constate encore Maret.

L'excitation n'est de loin pas retombée à la fin de l'été, lorsque les jeunes bovins de nombreux éleveurs romands sont revenus au pays – porteurs du virus mais pas malades, donc naturellement vaccinés – après avoir passé l'été dans le Jura français. C'est sur cette immunisation naturelle que la fédération bavaroise d'agriculture biologique Biokreis, qui compte 700 membres, base son exigence de la facultativité de la vaccination. «Les bovins déjà immunisés reçoivent par la vaccination des produits chimiques dont ils n'ont en fait plus du tout besoin», dit son directeur Sepp Brunnhauer. «La décision de la vaccination devrait en fait relever de la responsabilité décisionnelle de chaque agriculteur.»

Ulrich Frei, Alfred Schädli